

ANNEXE VII

REDEVANCE MENSUELLE D'HEBERGEMENT POUR LES ELEVES

TARIFS 2022 – 2023 : applicables dès le 1^{er} juillet 2022

Décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2022

CONVENTION APL	2022 – 2023
BINOME chambre standard (2 élèves dans une chambre à 2 lits)	335 €
BINOME chambre avec douche privative N° 112, 113, 115 à 120, 209, 210, 216, 217, 309, 310, 316, 317, 409, 410, 416, 417, 509, 510, 516, 517, 609, 610, 615, 616, L05	393 €
BINOME chambre avec terrasse : N° 804 à 808	386 €
BINOME studio : N°114, 222, 322, 422, 522 621, 717	450 €
CHAMBRE INDIVIDUELLE N° 100, 101, 625 à 629, 721 à 725, G03, G05, L01	440 €
Chambre individuelle avec douche WC R04	335 €
DEBINOME chambre standard (seul dans une chambre à 2 lits)	600 €
DEBINOME chambre avec douche privative (seul dans chambre à 2 lits)	650 €

CAUTION : 400 €

FRAIS DE DOSSIER : 150 €

La Direction de la Maison des Mines et des Ponts ne peut être tenue pour responsable de l'attribution ou non de l'APL, ni de son montant : décision relevant de la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

TARIF OCCUPANT EXTERIEUR	2022 - 2023
BINOME	465 €
DEBINOME	700 €